

- Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre du projet d'aménagement du parc Souchez-aval, à signer le projet de convention de groupement de commande pour le pilotage, les études et la réalisation des aménagements concertés et élit C. PILCH en tant que membre titulaire et P. FROGET en tant que suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande,
- Adopte, conformément aux dispositions du C.G.C.T relatives au transfert de compétences, le rapport de la commission locale des charges transférées du 6 novembre 2015 et décide de transférer la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil de gens du voyage » à la C.A.H.C sans attendre le 31 décembre 2016,
- Valide le contenu du contrat de ville pour la période 2015-2020 qui permettra de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun d'éducation, de transports, de santé, d'emploi, de justice... pour conforter l'égalité d'accès aux services aux publics pour les quartiers prioritaires et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % pour 3 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville 2016 :
  - le renouvellement du projet d'insertion professionnelle « Parcours Insertion » par le Point Emploi pour l'année 2016. Ce projet permet d'accompagner les personnes du quartier du Rotois/Saint-Roch mais également des autres secteurs de Courrières dans leurs démarches de recherches d'emploi, de formation ou reconversion. Cet accompagnement se compose d'un suivi individuel et mobilise, afin d'arriver à une sortie positive, les partenaires du point emploi connus. Le coût financier de ce projet se monte à 46 420,00 € et pourrait être subventionné à hauteur de 50%.
  - un projet culturel autour de la cuisine sur le quartier du Rotois porté par la médiathèque, avec l'organisation de conférences ou tables rondes, la création d'un cahier de recettes de cuisine, le montage d'expositions, l'expression autour d'atelier d'écriture ou de théâtre, ... Le montage financier s'élève à 18 253 €, pour rémunérer les intervenants extérieurs : diététicien, cuisinier, chocolatier, comédiens, photographe, écrivain, ... et pourrait être subventionné à hauteur de 50%
  - un projet de sensibilisation des familles autour de la santé « activités physiques, nutrition, bien être » piloté par le service jeunesse. Ce projet a pour objectifs de favoriser la pratique de l'activité physique pour le bien être, d'impulser durablement les bonnes habitudes et attitudes alimentaires et de démontrer les bienfaits de la pratique d'une activité physique sans compétition et d'une bonne alimentation sur la santé. Le coût financier de ce projet est estimé à 16 000 € et pourrait être subventionné à hauteur de 8 000 €.
- Valide le renouvellement du dispositif F.P.H pour l'année 2016 qui a pour finalité de soutenir les projets portés par ou à destination des habitants du quartier Rotois/Saint Roch, organisés en association ou pas, dans le cadre d'une démarche de développement social du territoire,
- Décide d'acquérir auprès de Pas-de-Calais Habitat, le terrain d'assiette de l'ancienne tour M d'une superficie de 1 623 m<sup>2</sup> au prix de 16 230 €, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente,
- Décide d'accorder 9 dérogations au repos dominical chaque année dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
- Emet un avis favorable à la cession par la S.A d'HLM LTO HABITAT de 2 logements locatifs sociaux situés respectivement 33 et 39 rue G. Brassens,
- Approuve le rapport d'activités 2014 de la C.A.H.C.
- Vote une subvention de 2 000 € au club de billard pour l'organisation du championnat de France de billard qui aura lieu les 26 et 27 mars 2016.

Le Maire,



*Christophe Pilch*

C.PILCH



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce mercredi 16 décembre 2015 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: P. ROUSSEAU - P. LELIEVRE – P. COGET – M. DIEVART – D. IANNONE

Etait absent excusé : J.L FOSSIER

Arrivée d'A. BERTIN à 19h30

Après avoir désigné Mme CHEVRY, secrétaire de séance, et approuvé le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2015, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vote les indemnités de fonction versées au Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1, L 3113-2 et R 2123-23,
- Décide, afin de procéder au remboursement de deux dégrèvements de taxe locale d'équipement intervenus en octobre 2014 et mai 2015, les ouvertures de crédits suivantes :

#### **Budget général**

##### Fonctionnement dépenses :

014-01-739113	Reversements conventionnels de fiscalité	+ 22 000,00
67-01-673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 20 000,00

##### Fonctionnement recettes :

74-01-74123	Dotations de Solidarité Urbaine	+ 42 000,00
-------------	---------------------------------	-------------

- Autorise Monsieur le Maire dans l'attente du vote du budget 2016, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2015 dans les limites suivantes :

Pour le budget général :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016		
Chapitres	Crédits ouverts au budget 2015	Ouverture anticipée pour 2016
20 - Immobilisations incorporelles	234 203,00	58 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 606 246,02	401 000,00
23 - Immobilisations en-cours	1 914 150,98	478 000,00

Pour le budget du Cinéma Le Travelling :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016		
Chapitres	Crédits ouverts au budget 2015	Ouverture anticipée pour 2016
21 - Immobilisations corporelles	7 000,00	1 750,00

- Décide d'exonérer la société DALKIA des pénalités de retard dans le cadre du marché d'exploitation de chauffage de la saison 2014/2015 lesquelles sont arrêtées à 8425,13 €
- Adopte le guide interne de la commande publique qui remplace l'actuel guide des procédures adaptées,
- Décide afin de mettre à jour le tableau des emplois de la commune et après avis favorable du Comité Technique en date du 2 décembre 2015, de créer et supprimer les postes suivants :

Création :

- 1 poste de puéricultrice hors classe
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 postes d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe (dont 1 à 28h/s)
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (dont 2 à 28h/s)
- 14 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- 6 postes d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (dont 1 à 28h/s)
- 1 poste de brigadier de police municipale

Suppression :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- 10 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (8 à temps complet, 2 à temps non complet)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de de 2<sup>ème</sup> classe
- Décide la création d'emplois d'agents non titulaires en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour faire face à un besoin saisonnier, à raison de :
  - 45 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier pour la période correspondant aux grandes vacances estivales
  - 10 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier pour les périodes correspondant aux vacances scolaires hormis la période des grandes vacances estivales
  - 3 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier pour les classes transplantées et les séjours organisés par la Commune
- Décide de créer 2 postes d'agents recenseurs non titulaires et à temps non complet et adopte les conditions de rémunération de ces agents pour 2015 comme suit :
  - 0.85€ par feuille de logement remplie
  - 1.25€ par bulletin individuel rempli
  - 25.60€ par séance de formation suivie.

Adopte la rémunération des agents de contrôle comme suit :

- 0,14 € par feuille de logement
- 0,20 € par bulletin individuel

- Décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup>.01.2016 au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les bons de commande ainsi que la convention intervenant dans le cadre de ce contrat, aux taux et dans le cadre des prestations obtenues par le centre de gestion pour le compte de la commune

Arrivée d'Aurélie BERTIN

- Décide d'accorder une participation au régime de prévoyance des agents municipaux dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation,
- Adopte la mise en place de l'entretien professionnel des agents municipaux dont les modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014, et décide d'étendre ce système d'évaluation de la valeur professionnelle aux agents non titulaires occupant un poste permanent de la collectivité,
- Approuve le programme d'accès à l'emploi de titulaire de la commune établi conformément à la loi n°2112-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, et autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec le centre de gestion pour l'organisation du comité de sélection professionnelle
- Adopte :
  - les prix d'entrée pour les manifestations et spectacles culturels prévus pour l'année 2016, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions y afférant, ainsi que leurs avenants éventuels,
  - le programme des animations de la médiathèque prévues pour 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ou contrats correspondants ainsi que leurs avenants éventuels,
  - les tarifs 2016 du cinéma « Le Travelling »,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats ou conventions avec les différents distributeurs afin de collecter les contributions découlant de la programmation des œuvres projetées par le cinéma « Le Travelling »
- Décide de l'ouverture de crédits :
  - pour l'organisation d'une fête bavaroise le samedi 23 avril 2016 au centre culturel, fixe les tarifs de restauration correspondants et autorise M. le Maire à signer les conventions et contrats correspondants,
  - pour organiser les festivités du 14 juillet 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les différents prestataires,
- Adopte les tarifs de la restauration scolaire et de la restauration pour les personnes âgées pour 2016 comme suit :

	2016
Repas pour 1 personne de 60 ans et plus (maximum 2 repas / semaine)	7,20 €
Bénéficiaire S.A.S.P.A	2,55 €

Restauration scolaire :

	Au 1er/01/2016
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a un seul enfant inscrit ou présent en restauration	3,49 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 2 enfants inscrits et présents en restauration	3,33 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 3 enfants ou plus inscrits et présents en restauration	3,11 €
Repas servi à un élève habitant hors de COURRIERES	6,96 €
Repas servi à un instituteur enseignant à COURRIERES	6,00 €
Repas servi au personnel travaillant pour la commune de COURRIERES et les retraités du personnel	3,50 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES signataire d'un PAI	1,64 €

- Adopte la tarification des repas pris dans les structures d'accueil loisirs sans hébergement (ALSH) dans le cadre des projets d'accueil individualisé (PAI),
- Reconduit la journée « portes ouvertes » à la ferme pédagogique qui aura lieu le dimanche 24 avril 2016, ouvre un crédit de 4 500 € pour l'organisation de cette journée, autorise M. le Maire à signer les conventions avec les différents prestataires, et adopte les tarifs de la ferme pédagogique pour 2016,
- Renouvelle le «séjour montagne » organisé durant les vacances de Pâques par la municipalité et conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui aura lieu au chalet « Les Clarines » du 9 au 16 avril 2016. Le coût du séjour est de 800 € par jeune, la participation des familles sera proportionnelle au coefficient familial, Autorise M. le Maire à signer les conventions y afférant et à réaliser toutes les démarches utiles à l'obtention de subventions et prestations,
- Décide d'organiser et de fixer les tarifs d'un séjour à Barlinek en Pologne en partenariat avec les ateliers municipaux de danse du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 2016. Le coût du séjour est de 400 € par jeune, la participation des familles sera fixée proportionnellement au coefficient familial,
- Adopte les tarifs 2016 de la piscine municipale,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la C.A.H.C le fonds de concours « piscine » destiné à accompagner les communes dotées d'un équipement nautique dans les charges supportées et portant exclusivement sur les dépenses liées au fonctionnement de l'équipement nautique (hors dépenses de personnel affecté au service public),
- Décide de rattacher par avenant la résidence Guy Mollet, entité gérée par le C.C.A.S au groupement de commande contracté par la commune avec la FDE pour la fourniture d'électricité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Pas-de-Calais Habitat et la C.A.H.C, la convention relative à l'installation de colonnes enterrées destinées au ramassage des déchets ménagers des collectifs 15 rue Tilloy et 1 rue de la Gare,
- Décide d'instaurer une redevance pour les chantiers provisoires de travaux sur ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, et d'en fixer le mode de calcul conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public,